

Organisation du gouvernement—Loi

Étant donné que la pêche est de plus en plus importante pour la population canadienne, surtout pour les habitants des provinces côtières, que soit rétabli immédiatement un ministère, connu sous le nom de ministère des Pêches et des Ressources marines pour s'occuper de ce domaine.

Pour appuyer ma résolution, je rappelle à la Chambre que les candidats libéraux des provinces atlantiques qui se sont réunis à Halifax au cours de la campagne électorale fédérale de 1974 ont adopté une autre résolution importante. Elle a été incorporée au programme libéral et réclamait l'établissement d'un ministère des Pêches distinct.

Au cours de la campagne électorale de 1974, dans un discours prononcé à Digby, en Nouvelle-Écosse, le premier ministre (M. Trudeau) n'est pas allé aussi loin que les candidats libéraux: il a simplement laissé entendre qu'étant donné l'importance qu'a la pêche pour les provinces côtières, il était prêt à nommer un ministre à plein temps pour s'occuper des programmes de ce secteur. Si je rappelle les propos du premier ministre, c'est parce que je me rends compte de l'importance qu'ils ont ici. Cette partie du programme libéral a été mise en œuvre lorsqu'après les élections de 1974 a été nommé un ministre d'État chargé des Pêches. C'était mieux que rien; nous avions du moins un ministre qui pouvait consacrer tout son temps et toute son attention au problème très aigu de la pêche sur les deux côtes et dans les eaux intérieures.

Le problème a été sérieusement aggravé par le dernier remaniement ministériel. Suite à cette réorganisation du gouvernement, nous avons perdu le ministre des Pêches à plein temps et nous sommes maintenant revenus à la situation qui a mené à la résolution présentée au congrès libéral de 1973 et à la résolution de 1974 des candidats libéraux des provinces atlantiques; nous avons de nouveau à résoudre de graves questions touchant les pêcheries et l'application de la limite de 200 milles et l'organisation qu'il faudra mettre sur pied en conséquence. Nous avons un ministre qui doit consacrer beaucoup de temps à d'autres problèmes que les pêcheries, car le ministre des Pêches est encore une fois responsable de l'environnement, même si le service des pêcheries occupe le plus clair de son temps et avec raison.

En outre, il représente près de 50 p. 100 du budget du ministère de l'Environnement. Non seulement nous n'avons pas de ministre des Pêches distinct, à un moment crucial de l'évolution de ce secteur d'activité de notre économie mais nous n'avons même pas de sous-ministre des Pêches. Le ministère de l'Environnement est en effet scindé en deux, avec un sous-ministre assisté de deux premiers sous-ministres adjoints. A la tête du Service des pêches et de la mer du ministère de l'Environnement se trouve un premier sous-ministre adjoint, comptable au ministre de l'Environnement, et assisté de deux sous-ministres adjoints.

Depuis l'entrée en vigueur du bill de 1971 portant sur la réorganisation du gouvernement, les responsables de l'administration des programmes des pêches du Canada ont connu de grosses difficultés. Le moral du personnel du service des Pêches s'en trouve fortement atteint, tout comme celui du personnel très qualifié chargé de faire appliquer les program-

mes des pêches. Le gouvernement a sapé leurs efforts et leur moral n'a jamais été aussi bas qu'aujourd'hui.

Comme si ce n'était pas encore suffisant, il va nous falloir pour surveiller la zone côtière de 200 milles un supplément important de ressources que ne possède pas le ministère de l'Environnement. Il y a quelques jours à peine, le Conseil du Trésor a refusé au ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) le personnel supplémentaire qui lui permettrait d'assurer l'administration de la zone côtière de 200 milles. J'ai cru comprendre que le ministre avait besoin de 100 employés supplémentaires pour la côte est seule, dont la plus grande partie se trouve dans ma province. On a réduit le nombre demandé à un chiffre infime, ce qui est regrettable, car les fonctionnaires vont être surchargés de travail alors que leur moral est déjà très bas, que le budget a subi d'importantes compressions et que plus que jamais, il nous faudrait un ministère des Pêches avec à sa tête un ministre s'occupant exclusivement de ce secteur.

J'estime que nous devons certainement louer le ministre actuel qui assume une double charge, et défend les intérêts de la pêche canadienne tout en essayant de résoudre les graves problèmes écologiques qui se posent aujourd'hui pour notre pays. Mon collègue le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) a exposé ces questions à plusieurs reprises et je suis sûr qu'il appuiera ma motion; il serait non seulement dans l'intérêt de la pêche canadienne d'avoir un ministère des Pêches distinct, mais également dans l'intérêt des écologistes, de tous ceux qui s'attaquent au problème de l'environnement d'avoir un ministère de l'Environnement pouvant se consacrer à la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau comme à tous les autres problèmes écologiques qui se posent à une nation fortement industrialisée.

S'il me paraît essentiel d'avoir un ministère de l'Environnement distinct, il est encore plus important à mon avis d'avoir un ministère des Pêches distinct. Le gouvernement n'a que trop tergiversé. Après une longue période de gestation et d'études, maintenant qu'est adoptée la zone côtière de 200 milles, les services des pêches du Canada ont des tâches importantes à accomplir pour assurer la gestion de cette énorme zone placée à présent sous notre juridiction. La gestion des ressources, la surveillance requise, la recherche scientifique, la conservation de la faune marine existante et l'effort pour reconstituer les populations de poissons épuisées au point où leur exploitation puisse de nouveau être économiquement rentable, ce sont toutes là d'importantes questions à considérer.

● (1710)

La motion présentement à l'étude a été inscrite au *Feuilleton* depuis le moment même où fut présenté le bill sur la réorganisation du gouvernement en 1971. Cette motion a été présentée d'une année à l'autre. Je crois qu'elle s'impose d'elle-même à la Chambre; je crois qu'elle s'imposait d'elle-même au parti libéral lors de sa convention à Ottawa en 1973 et qu'elle s'imposait d'elle-même aux candidats libéraux qui se sont réunis en caucus à Halifax en 1974. Je la recommande donc à la considération favorable de la Chambre.